Nations Unies E/ICEF/2020/L.1



## Conseil économique et social

Distr. limitée 12 février 2020 Français

Original : anglais

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance Conseil d'administration Première session ordinaire de 2020 11-13 février 2020 Point 4 de l'ordre du jour

## Projet de décision présenté au Conseil d'administration

## Méthodes de travail

Le Conseil d'administration

- 1. Rappelle la décision 2019/20 du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) sur les méthodes de travail du Conseil d'administration et réitère les demandes qu'il y a formulées ;
- 2. Prend note de la réponse commune des secrétariats des conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du Programme alimentaire mondial (PAM) concernant les méthodes de travail des conseils d'administration ;
- 3. Prend note avec satisfaction des directives révisées pour les visites sur le terrain des conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes et pour les visites conjointes sur le terrain des conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM;
- 4. Prie le secrétariat du Conseil d'administration de l'UNICEF, en collaboration avec les secrétariats des conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et d'ONU-Femmes, de présenter aux États Membres, avant la session annuelle de 2020, en vue de conclure les discussions sur les méthodes de travail au plus tard à la deuxième session ordinaire, une proposition concrète de réaménagement du plan de travail annuel du Conseil d'administration pour 2021, incluant les programmes quotidiens des trois sessions et des consultations, accompagnée d'une analyse comparative détaillée des incidences potentielles sur les points appelant des décisions, les coûts globaux, l'efficacité et le contrôle, l'objectif étant de réduire la charge de travail de la deuxième session ordinaire en transférant des points de l'ordre du jour entre les sessions officielles, selon qu'il conviendra;



- 5. Rappelle la décision 2018/14 et souligne la nécessité de continuer à harmoniser l'examen des points communs aux ordres du jour de chacun des conseils d'administration et prie le secrétariat du Conseil d'administration de l'UNICEF, en collaboration avec les secrétariats des conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et d'ONU-Femmes, d'en tenir compte dans la proposition de réaménagement du plan de travail pour 2021;
- 6. Rappelle également la décision 2018/14 et prie la direction de l'UNICEF de communiquer en temps voulu des réponses écrites aux questions soulevées lors des sessions officielles du Conseil d'administration auxquelles il n'a pas pu être répondu;
- 7. Prend note avec satisfaction du système actuel de suivi des décisions du Conseil d'administration et prie le secrétariat d'y inclure l'intégralité du texte des décisions afin que les États Membres puissent superviser pleinement la suite donnée à celles-ci et leur application à compter de 2019.

20-01978